

CHARTRE DESTINEE AUX ADMINISTRATEURS DES OUTILS WEB PUBLIEES

PAR LA CNEBS, LES CREBS ET LES CDEBS

Lors de leur réunion des 14 et 15 octobre 2017 au Havre, les Présidents de la CNEBS et des CREBS ont décidé l'utilisation d'une charte destinée aux administrateurs des outils web publiés par les Commissions Bio nationale, régionales et départementales.

A. Contenus publiés sur les outils web

Ces outils doivent être utilisés pour :

- La diffusion des activités bio des structures éditrices ou de structures équivalentes dans d'autres régions ou départements ou au niveau national
- La diffusion de nouvelles ou d'informations concernant l'environnement et la biologie subaquatiques
- La diffusion des connaissances bio utilisées dans le cadre des cursus de formation fédérale bio

En aucun cas, il ne pourra être publié de prise de position, d'opinion, d'injures, de jugements sur des personnes ou leurs actes, ou de commentaires polémiques, même si le sujet est en lien avec nos activités. Le prosélytisme politique ou religieux est à proscrire.

Tout commentaire de ce genre déposé par un internaute et visible sur les outils concernés doit être supprimé.

Seul le relais des prises de position de la FFESSM, seule capable et autorisée à cela par le biais de son Président ou de son CDN, est possible et même encouragé.

B. Qualité des contenus

Les contenus publiés doivent avoir été vérifiés et être issus de sources officielles et fiables.

La propagation de fausses nouvelles est prohibée.

Les images utilisées doivent être libres de droits ou publiées avec l'accord des auteurs. Les images représentant des personnes doivent être utilisées avec l'accord de celles-ci. Il sera considéré que toute personne participant à un événement fédéral (stage, cours, sortie, séminaire, réunion,...) a donné son accord pour l'utilisation de son image sur les outils concernant cette charte. Il est préférable de publier les images avec un copyright inséré et le nom de l'auteur.

Les logos fédéraux utilisés doivent être ceux mis à disposition sur le site web fédéral et par la CNEBS pour ceux de ses projets (DORIS, BioObs, Les Yeux dans l'Eau,...). Plus généralement les chartes graphiques fédérales doivent être respectées.

Le slogan de la CNEBS « Voir, comprendre, aimer, respecter » doit être mis en valeur sur les pages d'accueil et/ou les entêtes des outils web.

C. Ton à utiliser

Le mot-clé dans ce domaine est NEUTRALITE.

Il est donc demandé de ne pas utiliser de ton dénigrant, polémique, sarcastique, raciste, prosélyte, injurieux,... Le militantisme doit se borner au développement de nos activités dans le respect des autres règles de cette charte.

L'humour est toujours utile mais le ton doit rester correct, sans tomber dans la vulgarité ou la grivoiserie.